

# Suppression de l'APL Accession : la pression monte

**BTP.** Réunis ce matin devant la préfecture, acteurs économiques, professionnels du secteur, élus, associations et salariés ont remis une motion à la préfecture pour réclamer la réintroduction de l'APL Accession. Face aux dégâts économiques et sociaux engendrés par sa suppression, les syndicats annoncent un grand mouvement social pour répondre au gouvernement. La pression monte.

**D**epuis la semaine dernière, les chambres consulaires (CCIR et Chambre de métiers et artisanat), organisations professionnelles du BTP (Capeb et FRBTP), syndicats de salariés ont attiré l'attention du grand public sur la suppression actée par le gouvernement de l'allocation logement pour l'accession à la propriété.

Hier matin, les mêmes acteurs, entourés de 200 per-

sonnes, se sont réunis devant la préfecture en présence de plusieurs députés et de la CNL (Confédération nationale du logement). Tour à tour ils ont pris la parole pour exprimer leur colère face à la suppression de l'APL Accession.

## 2 000 EMPLOIS EN JEU

*“C'est une véritable catastrophe économique”, lance Ibrahim Patel, président de la CCIR. Il est rejoint dans*

son analyse par Bernard Picard qui rappelle que les entreprises du BTP subissent depuis 2008 une crise sans précédent.

A tous les écouter, rien ne va plus pour les petites entreprises artisanales du bâtiment qui se retrouvent touchées de plein fouet par cette décision du gouvernement. *“Nous estimons à 500 entreprises et 2 000 emplois qui pourraient disparaître dans le courant de l'année 2018”,* prévient Cyrille Rickmounie, président de la Capeb. D'où la montée au créneau de nombreux députés réunionnais – saisis du dossier depuis le mois d'octobre dernier – venus assister les salariés du BTP, mais également les familles en attente de logement, première victime de cette suppression jugée “arbitraire” et sans “concertation.”

*“C'est un combat trans-politique et trans-syndical”, rappelle David Lorion, député Les Républicains. Il souligne que pour beaucoup de familles réunionnaises l'APL accession est la seule manière de devenir propriétaire. La députée Huguette Bello renchérit, puisqu'un arrêté pris la veille a eu pour conséquence de poursuivre provisoirement l'APL Accession dans les zones 3 (lire par ailleurs). Problème, les départements d'Outre-mer sont en zone 2 et se retrouvent exclus du dispositif transitoire censé durer jusqu'en 2020. “C'est une véritable discrimination. Nous faisons souffrir les plus*



**Cyrille Rickmounie :** “Aujourd'hui, je ne peux plus garantir ce qu'il va se passer après ce rassemblement pacifique et responsable” (photos LLY).

pauvres à La Réunion (...). La ministre des Outre-mer reste sourde à ce problème”, se désole-t-elle.

## MOUVEMENT SOCIAL

Invité aux côtés des autres acteurs, Erick Fontaine, président de la CNL de la Réunion, n'a fait que soulever les “mensonges” de l'Etat dans ce dossier. *“J'ose croire que le gouvernement va revoir cette décision.”*

Reçue en préfecture, la délégation complète est restée une heure. *“Il y a eu écoute et compréhension. Mais aujourd'hui, je ne peux plus ga-*

*rantir ce qu'il va se passer après ce rassemblement pacifique et responsable”,* prévient Cyrille Rickmounie. Les acteurs attendent une réponse rapide du gouvernement, l'état d'urgence étant dépassé aujourd'hui. *“Nous devons rapidement mettre en place une réunion pour trouver une solution pérenne et maintenir l'APL accession.”*

Les syndicats CGTR et CFDT ont décidé d'appeler à une large mobilisation. *“Nous devons partir sur un mouvement social”,* lance Jacky Balmine. Rejoint par Johny Lagarrigue (CFDT) qui souhaite faire de ce mouvement général une mobilisation contre “tout ce qui est en train d'être supprimé par le gouvernement.” Reste à savoir s'ils seront entendus. Une décision doit être prise dans les prochains jours.

**Julien Delarue**  
jdelarue@jir.fr

## Maintien dérogatoire de l'APL... sauf dans les départements ultramarins

Un troisième arrêté du 27 février 2018 concerne le maintien dérogatoire de l'aide personnalisée au logement destinée à l'accession à la propriété (APL accession) pour les logements anciens et dans certaines communes. L'APL a toujours été critiquée par la Cour des comptes et a été supprimée dans le cadre de la loi de finances 2018. Les élus et les acteurs de la construction et du logement ont obtenu le maintien de l'APL accession pour une période de deux ans (jusqu'au 1er janvier 2020), uniquement pour l'accession dans l'ancien et dans les communes classées en zone III, autrement dit dans les communes les moins tendues, excluant donc les départements d'outre-mer. L'arrêté du 27 février se contente de mettre en œuvre cette disposition temporaire et dérogatoire pour les prêts et contrats de location accession conclus entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

## L'arrêt de l'APL Accession en chiffres

- 500 entreprises menacées
- 2 000 emplois directs menacés
- 51 millions d'euros de chiffre d'affaires en moins
- 1 400 logements non construits



200 personnes ont manifesté hier devant la préfecture...

## Bourbon Bois accuse une baisse considérable de son activité

**BTP.** En première ligne de la suppression de l'allocation logement à l'accession pour la propriété, l'entreprise Bourbon Bois encaisse mal le choc.

Elle fait partie des quatre opérateurs spécialisés dans la construction de maison individuelle pour les ménages bénéficiant de l'APL Accession. *“Nous avons 76 salariés dans l'entreprise. A très court terme, nous allons devoir mettre 50 salariés au chômage technique”,* explique Gilles Waro, directeur de la SPIB, filiale de Bourbon Bois. Pis, une restructuration de l'entreprise est inévitable selon lui. Elle pourrait même passer par la case tribunal de commerce pour se déclarer en

sauvegarde. Cette décision du gouvernement vient de faire chuter drastiquement l'activité de la société. *“Au 1er janvier 2018, nous avions 480 dossiers en cours. Après la décision du gouvernement, nous avons décidé de faire forcing sur les dossiers. Nous en avons sauvé 35 avant la suppression de l'aide”,* poursuit-il.

En tout, Bourbon Bois va pouvoir réaliser 52 constructions dans le cadre du LES (logement évolutif social) diffus et 56 dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. *“En temps normal, nous tournons à plus de 240 dossiers par an”,* précise Gilles Waro.

Avec cette décision du gouvernement, l'entreprise ne peut plus ven-

dre. La part de clients bénéficiaires de l'APL accession représentait près de 90% de l'activité. *“Résultat, 90% de nos clients n'ont plus de financement.”*

Le risque est grand de voir toute la filière disparaître si aucune solution n'est trouvée. A défaut de rétablir l'APL Accession dans son ensemble, Gilles Waro milite pour un dispositif transitoire sur 3 ans, le temps de s'organiser pour gérer les 1 400 dossiers actuellement en souffrance. C'est dans ce sens que des propositions ont été rédigées dans le cadre des Assises de l'outre-mer. *“Il faut être imaginatif”,* prévient-il.

J.D



**Gilles Waro :** “Nous allons devoir mettre 50 salariés au chômage technique”.